

DATOS DEL ASPIRANTE	CALIFICACIÓN
Apellidos: _____	APTO <input type="checkbox"/>
Nombre: _____ DNI: _____	NO APTO <input type="checkbox"/>
I.E.S. _____	

PRUEBAS DE ACCESO A CICLOS FORMATIVOS DE GRADO SUPERIOR
Convocatoria de 22 de junio de 2006 (Orden de 2 de febrero de 2006, BOA de 17/02/2006)

PARTE GENERAL: LENGUA EXTRANJERA (FRANCÉS)

TEXTE

AU CHEVET DES JEUNES

Le chômage des jeunes....

C'est le mal absolu qui a justifié l'invention d'un remède de choc, le contrat première embauche (CPE). La solution de remplacement proposée par les parlementaires vise le même objectif, avec une logique radicalement différente. Pourtant, ni l'un ni l'autre ne s'attaquent aux racines du problème: d'abord, l'échec scolaire ; ensuite, une université offrant peu de débouchés sur le marché du travail; enfin, la faiblesse de la croissance, seule créatrice d'emplois. Premiers bénéficiaires des périodes de reprise, les jeunes sont aussi les premières victimes de celles de ralentissement.

Avec le CPE, le gouvernement faisait le pari de la flexibilité: les entreprises embaucheraient plus facilement les jeunes si elles pouvaient les licencier sans trop de formalités.

Mais il prenait le risque d'une précarité accrue pour les intéressés et, paradoxalement, celui de segmenter davantage le marché du travail: les patrons auraient pu user et abuser de cette jeune main-d'oeuvre alors que les plus de 26 ans demeureraient protégés par le CDI*. La cohérence économique plaidait pour la création d'un contrat unique (le même pour tous, avec des garanties croissantes dans le temps). Par prudence politique, le premier ministre a ciblé la flexibilité sur les jeunes. Cela fait sourire aujourd'hui. D'autant que, en mêlant deux sujets, il n'a traité ni l'un ni l'autre.

* Contrat à durée indéterminée

L'express, avril 2006

QUESTIONS

1.- Répondez à ces questions. (2 points)

- a) Ce texte correspond à l'actualité française. Pourquoi?.
- b) Pour quelles raisons le CPE aurait-il été créé?.
- c) Quels avantages proposait-il aux entreprises?.
- d) Jusqu'à quel âge ce contrat s'appliquait-il aux jeunes?

2.- Répondez à ces questions. (2 points)

- a) Qu'est- ce que c'est que le chômage ?
- b) Donnez le contraire de :
 - licencier
 - échec
- c) Cherchez dans le texte le mot qui correspond à ces définitions:
 - action de grandir et de progresser
 - le fait de décélérer
- d) Donnez le synonyme de:
 - objectif
 - emploi

3.-Transformez: (2 points)

- a) La phrase "offrant peu de débouchés sur le marché du travail " en une proposition relative.
- b) La phrase "les entreprises embaucheraient plus facilement les jeunes si elles pouvaient les licencier sans trop de formalités " en une proposition conditionnelle réelle.

4.- a) Mettez cette phrase au présent : (1 point)

« les patrons auraient pu user et abuser de cette jeune main-d'oeuvre alors que les plus de 26 ans demeureraient protégés par le CDI ».

b) Mettez ces phrases au passé composé : (1 point)

«Mais il prenait le risque d'une précarité».

«Les jeunes sont aussi les premières victimes».

5.- Donnez votre avis sur la phrase du texte : «Premiers bénéficiaires des périodes de reprise, les jeunes sont aussi les premières victimes de celles de ralentissement.» (2 points)